

Dans la science, comme dans la politique, les idées matérielles remplaçaient les opinions religieuses. Cependant les esprits ne s'étaient pas calmés au point d'admettre la tolérance; nous verrons encore des persécutions surgir et le sang couler au nom de la religion parmi les catholiques comme parmi les protestants, parce que toujours le parti qui a éprouvé de grandes craintes a de grandes vengeances à exercer.

La paix de Westphalie empêcha l'Autriche, dont l'ambition démesurée avait compromis l'indépendance européenne et suscité une réaction énergique, de réunir toute l'Allemagne dans la foi catholique : elle créa la Prusse pour lui faire contre-poids, et lui enleva, avec l'Alsace, la faculté de tenir sous sa dépendance les princes de Lorraine et les autres seigneurs des rives du Rhin ; elle reconnut l'indépendance de deux puissances, ses antiques vassales, et lui contesta la suprématie en Allemagne. Il ne lui resta plus alors qu'à subjuguier ses propres sujets et à grandir sa famille :

Tandis que cette paix consolidait l'unité nationale des autres pays, celle de l'Allemagne restait morcelée en souverainetés particulières; le pouvoir monarchique succombait sous les coups des grands vassaux, qui, devenus princes indépendants, exerçaient une autorité d'autant plus arbitraire qu'ils n'étaient point refrénés, et souvent s'alliaient entre eux pour mieux opprimer leurs sujets. L'organisation donnée à l'Empire offrait en petit un modèle du nouveau droit politique : en effet, les devoirs de chaque prince avaient été définis et assurés; la diète, embryon des représentations nationales, organisée; les rapports de chaque État avec les autres et avec ses propres membres, rendus clairs et stables; la suprématie territoriale, garantie à chaque souverain; les ecclésiastiques, soumis à la puissance politique; les proscriptions arbitraires, interdites à l'empereur; la liberté de conscience, reconnue en droit et en fait; l'exercice public du culte, autorisé pour ceux qui l'avaient déjà, et son exercice particulier pour tous. Il y eut égalité civile entre les diverses communions. La liberté politique ne fut plus un privilège, mais un principe; la propriété privée resta garantie par l'amnistie; la propriété politique fut attestée par des indemnités et des restitutions, enfin chaque État put contracter des alliances, et tous, réciproquement, étaient tenus de ramener au devoir ceux qui contreviendraient au pacte général.

Telles étaient les dispositions arrêtées; mais ce mécanisme compliqué retardait la marche d'une nation déjà très-lente à se mou-